



DECISION N° 000004 /BNI/DG/SG/DPMGS/AT/SS/YB du
10 2 JAN 2023 portant résiliation du marché n° 2021-0-1-0621/03-322 relatif au
déploiement d'un logiciel de gestion automatisée des files d'attente dans dix (10)
agences de la BNI, passé entre la Banque Nationale d'Investissement (BNI) et
l'entreprise INTELSA AFRICA GROUP, pour un montant de cent vingt-quatre millions
trois cent quarante-trois mille neuf cent quinze (124 343 915) francs CFA TTC.

Le Directeur Général de la Banque Nationale d'Investissement,

- Vu la loi n° 97-519 du 4 septembre 1997 portant définition et organisation des sociétés d'Etat ;
- Vu l'ordonnance n°2018-594 du 27 juin 2018 portant création, organisation et fonctionnement de l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP) ;
- Vu l'ordonnance n°2019-679 du 24 juillet 2019 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu le décret n°2021-871 du 15 décembre 2021 portant conditions et modalités de résiliation des marchés publics ;
- Vu le décret n° 98-11 du 14 janvier 1998 portant création et fonctionnement de la Banque Nationale d'Investissement (BNI) ;
- Vu le décret n° 2016-1143 du 21 décembre 2016 portant nomination des membres du Conseil d'Administration de la Banque Nationale d'Investissement (BNI) ;
- Vu le décret n° 2018-737 du 12 septembre 2018 portant nomination du Directeur Général de la Banque Nationale d'Investissement (BNI) ;
- Vu l'avis n° I1069/2022/MBPE/DGMP/DRRP/I0794/40 du 23 décembre 2022

DECIDE

Société à Participation Financière Publique Majoritaire

Capital social : FCFA 25.358.850.000 - RCCM : CI - ABJ - 1998-B-229 343 - Abidjan - LBCI n° CI092 - CC 60 000 90 A

Siège Social : Immeuble SCIAM, Avenue Marchand, Plateau (Abidjan) - 01 BP 670 Abidjan 01 - Tél : (225) 27 20 20 98 00 - Fax (225) 27 20 21 35 78

SWIFT : CSSSCIAB - Télex : 22 882 CAACI 23 798 CAMORCI - E-mail : info@bni.ci

ARTICLE 1

Le marché n° 2021-0-1-0621/03-322 relatif au déploiement d'un logiciel de gestion automatisée des files d'attente dans dix (10) agences de la BNI, passé entre la Banque Nationale d'Investissement (BNI) et l'entreprise INTELSA AFRICA GROUP, Société à Responsabilité Limitée dont le siège social est sis à Abidjan Cocody II plateaux-Latrille, 06 BP 1523 Abidjan 06, Tel : 27 22 41 04 23, Cel : 07 08 07 73 14, Fax : 07 67 35 00 00, site internet : www.intelsafrica.com, inscrite au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro CI-ABJ-2016-B-6916, compte contribuable n°1615067 Z, est résilié pour **faute du titulaire**.

ARTICLE 2

Les prestations effectivement exécutées feront l'objet de décompte définitif pour le règlement des sommes dues à la l'entreprise INTELSA AFRICA GROUP ou l'émission d'un ordre de recettes pour les sommes trop perçues ou à régler à des tiers.

ARTICLE 3

Conformément aux dispositions de l'article 7 du décret n°2021-871 du 15 décembre 2021 portant conditions et modalités de résiliation des marchés publics, l'entreprise INTELSA AFRICA GROUP est exclue des procédures de passation de marchés publics pour une durée de deux (02) années, à compter de la date de signature de la présente décision.

ARTICLE 4

Le Directeur Général des Marchés Publics et le Directeur Général de la BNI assurent, chacun en ce qui le concerne, l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Bulletin Officiel des Marchés Publics de la République de Côte d'Ivoire.

Fait à Abidjan, le 02 JAN 2023



Madifuy

Ampliations

- ANRMP
- DGBF
- DGTCP
- DGMP
- Entreprise INTELSA AFRICA GROUP

Handwritten initials